



Procès-Verbal

Commission Régionale d'Appel Règlementaire

RELEVE DE DECISION

AUDITION DU 16 JUILLET 2019

Composition de la Commission d'Appel de la Ligue Auvergne-Rhône-Alpes de Football (en visioconférence avec le siège de la Ligue à Lyon et son établissement à Cournon d'Auvergne) :

Présents : Daniel MIRAL (Président), Paul MICHALLET (secrétaire), Roger AYMARD, Alain SALINO, André CHENE, Bernard CHANET, Christian MARCE et Raymond SAURET, Jean-Claude VINCENT et Michel GIRARD.

Assiste : Madame FRADIN.

DOSSIER N°81R : Appel du club de FUTSAL SAONE MONT D'OR en date du 05 juillet 2019 contre une décision de la Commission du Statut de l'Arbitrage prise lors de sa réunion du 24 juin 2019, abaissant d'une unité le nombre de joueurs titulaires d'une licence frappée du cachet « Mutation » autorisés à pratiquer dans l'équipe première du club, en raison de son état d'infraction au Statut Fédéral de l'Arbitrage.

La Commission Régionale d'Appel,

- **Confirme la décision de la Commission du Statut de l'Arbitrage prise lors de sa réunion du 24 juin 2019.**
- **Met les frais d'appel inhérents à la présente procédure d'un montant de 90 euros à la charge de FUTSAL SAONE MONT D'OR.**

ATTENTION : le document ci-dessus permet de prendre connaissance des décisions de la Commission Régionale d'Appel, à titre informatif, et ne remplace pas la décision motivée qui est notifiée aux parties par courrier électronique ultérieurement.